

Paris, le 19 septembre 2014

LE PRESIDENT

Madame, Monsieur le Député/Le Sénateur,

La commémoration du Centenaire a été officiellement lancée par le Président de la République le 7 novembre 2013 à Paris.

Le Président de la République a commencé son allocution en rappelant que nous étions « *au seuil de cycles commémoratifs d'une importance exceptionnelle pour notre pays, mais aussi pour l'Europe et le monde. Le Centenaire de la Première Guerre mondiale et le soixante-dixième anniversaire de la Libération de la France.* »

La commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale s'inscrit dans plusieurs enjeux mémoriels de première importance dont la compréhension d'une épreuve qui engagea l'ensemble de la société française, la transmission de cette mémoire aux Français d'aujourd'hui, mais aussi l'hommage rendu à ceux qui vécurent la guerre et firent le sacrifice de leur vie.

C'est ainsi que le Président Poincaré est à l'origine de la mise en place de la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC), instituée par la loi du 4 août 1923, qui représente l'une des expressions emblématiques de la reconnaissance imprescriptible de la Nation, à l'égard de ceux et de celles qui ont fait des sacrifices pour la défense de notre pays.

Nous ne reviendrons pas ici sur la légitimité reconnue par tous de la RMC en tant qu'acte de prévoyance. Il s'agit en effet d'une retraite supplémentaire limitée à un plafond très raisonnable, fondé sur un principe vertueux subordonnant l'octroi des avantages à un effort d'épargne personnel de long terme. Aussi, aucun gouvernement ne l'a jamais remis en cause depuis sa création en 1923.

Or, alors qu'il engage des actions d'envergure dans le cadre du Centenaire, force est de constater que le gouvernement tente actuellement de diminuer les crédits budgétaires alloués aux Anciens combattants. Tel le prouve l'épisode maladroit des décrets successifs de fin d'année 2013, révisant les différents taux de majoration d'Etat dont bénéficie la RMC.

Dans le même sens, le Sénat, par l'intermédiaire du Sénateur Philippe Marini, a produit en juin dernier un rapport d'information fait au nom de la commission des finances sur la dépense fiscale en faveur des Anciens combattants, visant à « *examiner dans le détail la dépense fiscale associée à la mission Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation* ».

La réduction des déficits nationaux se traduit certes, par un effort qu'il convient de répartir équitablement dans tous les budgets publics. A ce titre, si des citoyens sont conscients de l'importance de la solidarité concitoyenne et des sacrifices devant parfois être réalisés au profit de tous, ce sont bien les Anciens combattants.

Nous tenons également à vous indiquer que nous ne pouvons qu'approuver les commémorations qui constituent des hommages aux soldats morts pour la France. Cependant nous souhaitons vous rappeler que les vivants, voire les survivants, méritent tout autant notre respect et certaines attentions.

C'est pourquoi, en cette période commémorative du Centenaire qui démontre une fois encore la solidarité intergénérationnelle du Monde Combattant, je vous laisse imaginer la portée médiatique du rapport Marini si celui-ci devait aboutir à des « coupes budgétaires ».

Qui plus est, comme le souligne ce même Sénateur, les deux dépenses liées à la RMC ne représentent qu'environ 290 millions d'euros à considérer face aux plus de 70 milliards d'euros financés par l'Etat pour l'ensemble des niches fiscales. Notons également que les 10 plus importantes niches fiscales exigent à elles seules plus de 30 milliards d'euros et, contrairement à la RMC, ne s'adressent pas à toutes les classes sociales.

A cela, il est à noter le déclin démographique du nombre de titulaires d'une RMC puisque la majeure partie d'entre eux ont participé à la guerre d'Algérie. Or, ces derniers ont ce jour en moyenne 75 ans. Et, le nombre des nouveaux prétendants potentiels à la RMC, autrement dit les « OPEX », est sensiblement inférieur aux 1,7 millions de soldats qui ont été envoyés en Algérie entre 1954 et 1962. Ainsi, les OPEX couvrant pourtant 50 ans d'opérations extérieures, ne représentaient au 31 décembre 2013 au sein de notre Mutuelle qu'un adhérent sur cinq.

Dès lors, il semblerait incohérent que le remaniement des dépenses fiscales de l'Etat s'attaque en priorité au budget alloué à la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ».

Par ailleurs, nous sommes outrés par l'évocation de la notion d'« armée professionnelle » pour tenter de justifier la remise en cause des mesures mises en place jadis au profit des Anciens combattants. A l'heure où la pénibilité au travail constitue un sujet sensible de société abordé dans le cadre du débat sur l'avenir des retraites, nous invitons les personnes utilisant cet argument à partager le quotidien de nos soldats.

Enfin, nous voulons croire à la détermination de l'engagement de Monsieur Kader ARIF, pris en ces termes le 18 septembre dernier lors du 80^{ème} Congrès de la FNAM¹ : « *C'est pourquoi le projet de budget pour 2015 veille à ce que tous les acquis en termes de prestations sociales et avantages fiscaux soient maintenus, voire consolidés.* »

C'est dans ce contexte particulier que nous tenions à vous rappeler combien le Monde Combattant compte sur votre soutien lors du vote du budget de la Nation pour défendre au mieux ces hommes et ces femmes qui se sont engagés et s'engagent encore ce jour à défendre la Nation et à garantir la paix tant en France que dans le monde.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Député/Le Sénateur, en l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments respectueux et dévoués.



Yvan GLASEL

¹ FNAM : Fédération Nationale André Maginot